



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE LA MAYENNE

Association loi 1901
Siège social : Pôle Associatif Alfred Jarry
48, rue de la Charrière
53000 LAVAL

Exercice clos le 31 août 2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DE LA MAYENNE

Association loi 1901
Siège social : Pôle Associatif Alfred Jarry
48, rue de la Chartrière
53000 LAVAL

Exercice clos le 31 août 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E de la Mayenne relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».



Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- A l'actif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 6 127,14 €, le total des écarts débiteurs entre l'actif et le passif, constatés dans 23 comptes rendus financiers comptabilisés ; ce montant, libellé "*erreurs débitrices*", est inclus dans le poste "*autres créances*". De même, au passif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 23 341,29 €, le total des écarts créditeurs entre l'actif et le passif, constatés dans 24 comptes rendus financiers comptabilisés ; ce montant libellé "*erreurs créditrices*", est inclus dans le poste "*autres dettes*". Les sources de ces écarts n'ont pas pu être expliquées au jour de l'établissement de ce rapport ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.



Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 6 décembre 2019

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi

Commissaire aux Comptes

BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DE LA MAYENNE

ACTIF	31.08.2019			31.08.2018	PASSIF	31.08.2019	31.08.2018
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques	139	139			Fonds propres	61 628	51 978
Terrains					Report à nouveau	646 474	677 622
Constructions					Résultat de l'association	36 395	-18 909
Installations et matériels d'activités	774	774			Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	4 528	4 528		195	Total	744 497	710 690
Immobilisations en cours					FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Prêts OCCE					Fonds reportés et dédiés		1 200
Autres immobilisations financières	15		15	15	Provisions pour risques		
Total	5 456	5 441	15	210	Provisions pour charges	3 497	5 081
					Total	3 497	6 281
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	898		898	1 744	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	353		353	1 220	Emprunts & dettes financières		
Comptes courants OCCE				264	Fournisseurs	4 184	3 540
Autres créances (dont erreurs débitrices)	8 856		8 856	25 798	Dettes fiscales et sociales	5 191	2 649
Trésorerie	771 001		771 001	758 327	Comptes courants OCCE	432	14
Charges constatées d'avance	129		129	149	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	23 450	64 536
Total	781 236		781 236	787 501	Produits constatés d'avance		
					Total	33 257	70 740
TOTAL	786 692	5 441	781 251	787 711	TOTAL	781 251	787 711



COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

OCCE DE LA MAYENNE

	2018/2019	2017/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	181 125	223 321
Ventes de produits	447 582	430 731
Prestations de service et animations	376 366	434 001
Subventions d'exploitation	515 700	509 874
Dons et Mécénat		
Contributions financières		
Autres produits divers de gestion courante	43 934	36 877
Reprises sur dépréciations et provisions	1 916	
Utilisations des fonds dédiés	1 200	
Total	1 567 822	1 634 804
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	291 434	299 429
Variation des stocks de fournitures à céder	845	-758
Achats de fournitures administratives	1 406	1 061
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	1 162 876	1 233 343
Aides financières	1 820	
Impôts et taxes	1 365	810
Salaires	6 407	10 399
Charges sociales	1 766	2 279
Autres charges	29 403	34 357
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	33 179	40 230
Dotations aux provisions	332	581
Reports en fonds dédiés		1 200
Total	1 530 833	1 622 931
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	36 988	11 873
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	6 353	109 786
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	6 353	109 786
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	6 353	109 786
RESULTAT COURANT (I + II)	43 341	121 659
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	85 432	93 516
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	85 432	93 516
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	92 378	234 085
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	92 378	234 085
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-6 946	-140 569
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	36 395	-18 909
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	85 223	70 235
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	85 223	70 235

ANNEXE DE L'ASSOCIATION

OCCE DE LA MAYENNE

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2019. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de *“permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe”*.

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

	Exercice clos	Exercice précédent
Les données caractéristiques sont :		
Total du bilan :	781 251,47 €	787 710,79 €
Résultat de l'exercice :	36 394,94 €	-18 909,28 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	208	217
dont coopératives et foyers agrégés :	208	216
dont coopératives et foyers non agrégés :	0	1
Nombre de coopérateurs :	19 721	19 227
Heures de bénévolat du siège départemental	910	910
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	2 189	1 644
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	2	1 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	85 223 €	70 235 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l' O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les cotisations collectées par les coopératives scolaires et versées au siège départemental,
- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

Les cotisations collectées par les coopératives et versées au siège départemental sont peu significatives.

D'après les CRF reçus, les cotisations de l'exercice s'élèvent à 42 009 € soit environ 2,68% du total des charges des CRF reçus à la date d'établissement de la présente annexe.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DE LA MAYENNE

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	36 394,94	{ dont 7 296,30 pour le siège départemental dont 29 098,64 pour les C.R.F. agrégés	
Autres créances :	8 855,74	{ dont 2 728,60 pour le siège départemental dont 6 127,14 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs	
entre total actif et total passif constatés dans		23	C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	23 449,85	{ dont 108,56 pour le siège départemental dont 23 341,29 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs	
entre total actif et total passif constatés dans		24	C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	771 000,79	{ dont 78 214,16 pour le siège départemental dont 692 786,63 pour les C.R.F. agrégés,	
soit en moyenne environ		3 330,70	par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	33 179,35	{ dont 194,60 pour le siège correspondant aux amortissements dont 32 984,75 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements	
soit en moyenne environ		158,58	par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	1 659 606,14	{ dont 65 323,26 pour le siège départemental dont 1 594 282,88 pour les C.R.F. agrégés,	
soit en moyenne environ		7 664,82	par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	1 623 211,20	{ dont 58 026,96 pour le siège départemental dont 1 565 184,24 pour les C.R.F. agrégés,	
soit en moyenne environ		7 524,92	par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :		139,90	par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE		
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel salarié par l'association départementale	0,5	0,5
Total	1,5	1,5

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Autres		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	208	217
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	100%	100%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	161	161
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	13	4
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	208	213
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	15	2
Participants aux séances de formation (estimation)	15	15



BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DE LA MAYENNE

ACTIF	31.08.2019			31.08.2018	PASSIF	31.08.2019	31.08.2018
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques	139	139			Fonds propres	61 628	51 978
Terrains					Résultat du siege de l'association	7 296	9 650
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	774	774			Total	68 924	61 628
Autres immobilisations corporelles	4 528	4 528		195	FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds reportés et dédiés		1 200
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières	15		15	15	Provisions pour charges	3 497	5 081
Total	5 456	5 441	15	210	Total	3 497	6 281
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	898		898	1 744	Emprunts OCCE		
					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers	353		353	1 220	Fournisseurs	4 184	3 540
Comptes courants OCCE				264	Dettes fiscales et sociales	5 191	2 649
Autres créances	2 729		2 729	5 102	Comptes courants OCCE	432	14
Trésorerie	78 214		78 214	65 426	Autres dettes	109	
Charges constatées d'avance	129		129	149	Produits constatés d'avance		
Total	82 323		82 323	73 903	Total	9 916	6 204
TOTAL	87 778	5 441	82 338	74 113	TOTAL	82 338	74 113



COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DE LA MAYENNE

	2018/2019	2017/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	38 456	35 806
Ventes de produits	2 645	1 911
Prestations de service et animations	8 643	7 879
Subventions d'exploitation	536	1 474
Dons et Mécénat		
Contributions financières		
Autres produits divers de gestion courante	5 920	11 049
Reprises sur dépréciations et provisions	1 916	
Utilisations des fonds dédiés	1 200	
Total	59 315	58 119
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	1 420	2 615
Variation des stocks de fournitures à céder	845	-758
Achats de fournitures administratives	1 406	1 061
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	41 683	36 156
Aides financières	1 820	
Impôts et taxes	1 365	810
Salaires	6 407	10 399
Charges sociales	1 766	2 279
Autres charges	788	273
Dotations aux amortissements et dépréciations	195	336
Dotations aux provisions	332	581
Reports en fonds dédiés		1 200
Total	58 027	54 952
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	1 288	3 166
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	5 706	5 631
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	5 706	5 631
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	5 706	5 631
RESULTAT COURANT (I + II)	6 994	8 798
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	302	865
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	302	865
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		12
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		12
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	302	853
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	7 296	9 650
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	25 025	25 025
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	25 025	25 025

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL 53 MAYENNE

Du bilan du **siège départemental** avant répartition de l'exercice clos le 31 août 2019, dont le total est de 82 338 € et du compte de résultat de l'exercice qui présente un excédent de 7 296,30 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du Siège Départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le Siège Départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le Siège Départemental est une composante de l'Association départementale comme les coopératives scolaires du département affiliées à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du Siège Départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les actifs présentant un risque de non recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	139,00			139,00
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	773,68			773,68
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	2 744,94			2 744,94
Mobilier de bureau	1 783,00			1 783,00
Immobilisations en cours				
Total	5 440,62			5 440,62

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Il n'y a pas eu d'acquisitions, de cessions ou mises au rebut au cours de cet exercice.

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	139,00			139,00
Constructions et agencement	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	773,68			773,68
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	2 744,94			2 744,94
Mobilier de bureau	20%	1 588,40	194,60		1 783,00
Total		5 246,02	194,60		5 440,62

2. Immobilisations financières

Parts sociales CME	15.00
	15.00

3. Stocks

Les stocks sont composés essentiellement de fournitures pédagogiques à céder aux coopératives. Ils sont évalués selon la méthode «premier rentré, premier sorti».

Agendas Coop	782.60
Guides du maître	115.50
	898.10

4. Avances et acomptes versés

NEANT

5. Coopératives et usagers divers : NEANT

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	353,20		353,20
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	353,20		353,20

6. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Fédération OCCE cf. III.8

7. Autres créances

Fournisseurs débiteurs	498.60
Participations FD OCCE (CAC)	2 230.00
	2 728.60

8. Valeurs Mobilières de Placement

NEANT

9. Disponibilités

Crédit Mutuel siège	688.32
Livret Bleu	68 724.00
Caisse	9.29
Intérêts courus à recevoir	8 792.55
	78 214.16

10. Charges constatées d'avance

Crédit-bail photocopieur	128.64
	128.64

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Le fonds associatif est le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.



2. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel	580,79	332,00		912,79
Rééquipement Mat. Pédagogique	4 500,00		1 915,64	2 584,36
Provisions pour charges	5 080,79	332,00	1 915,64	3 497,15
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
TOTAL	5 080,79	332,00	1 915,64	3 497,15

Dotations / reprises d'exploitation	332,00	1 915,64
Dotations / reprises financières		
Dotations / reprises exceptionnelles		
Total	332,00	1 915,64

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet 1 915,64

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet
Total 1 915,64

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

3. Fonds dédiés : NEANT

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Ville de Laval pour coopérative	1 200,00		1 200,00	
Fonds dédiés	1 200,00		1 200,00	

4. Emprunts et dettes assimilées : NEANT

Nature	Durée et Taux	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Emprunts				
Découverts bancaires				
Autres emprunts				
Total				

5. Avances et acomptes reçus

NEANT

6. Fournisseurs

Dettes fournisseurs	136,21
Fournisseurs, factures non parvenues	4 048,20
	4 184,41

7. Dettes fiscales et sociales

Rémunérations dues	29,45
Congés payés	2 337,79
Urssaf	257,48
Mutuelle	103,00
Retraite complémentaire	146,37
Prévoyance	36,60
Charges sociales sur congés payés	238,01
Unifonction	268,37
Etat charges à payer	1 773,59
	5 190,66

8. Comptes courants OCCE (créditeurs)

UR Pays de la Loire	14,30
Fédération nationale OCCE	418,13
	432,43



9. Autres dettes

Comptes coopératives créditeurs

108.56

10. Produits constatés d'avance

NEANT

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	19 721	19 227
Cotisation nationale par coopérateur	1,110 €	1,090 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,84 €	0,88 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	38 455,95	35 805,90
Cotisations versées à la Fédération	21 890,31	20 957,43
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	21 890,31	20 957,43

2. Subventions d'exploitation : NEANT

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères		
Subventions conseil général		
Subventions communes		1 200,00
Autres subventions (ASP)	535,72	273,81
Total	535,72	1 473,81
Dont versées aux coopératives		1 200,00

3. Produits de gestion courante

Divers produits de gestion courante

2 826.70

Aides Fédération OCCE :

- Emploi et autres aides (A&E, CNEA, CAC, etc...)

3 093.05

5 919.75

4. Produits exceptionnels

Produits exceptionnel divers

302.00

302.00

5. Charges exceptionnelles

Néant

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Les redevances restant dues sont : 960,08 €

Photocopieur (redevances annuelles de : 496.84 €. Echéance du contrat : 06/2019)

463.24

463.24

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

3. Mise à disposition et bénévolat

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition, à titre gratuit, par la mairie de LAVAL, de locaux dépendant du groupe scolaire situé 48 rue de la Charrière (environ 120 m²).

b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 910 heures de travail valorisées à 25 000 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

4. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- **Banque Crédit Mutuel :**

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée depuis avril 2016 avec la Banque Crédit Mutuel (convention du 05/04/2016). Le compte «centralisateur» (ou pivot), pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	208	215
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	627 162.63 €	650 452.29 €
Montant des intérêts acquis nets après impôts	4 483.99	5 008.85
Pourcentage perçu par le siège	100 %	100 %